



Mairie
6 rue de la mairie - 35380 Sai
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 22/11/2024
Reçu en préfecture le 22/11/2024
Publié le
ID : 035-213503055-20241122-20241311PV0-DE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice	10	L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle Goven, maire.
Présents	8	
Votants	8	

Présents	Isabelle GOVEN, Maire Éric THOMAS, Estelle GUILMAIN, Antoine BERHAULT, Gildas MEREL, Patrick BOURDAIS, Ronan RIOU, Franck LESAGE <i>Présence de Katell NOËL, Secrétaire de Mairie</i>
Absents	Christopher LEGIGAN, Christophe PANNETIER
Procurations	
Secrétaire	Isabelle GOVEN
Convocation	08 novembre 2024

Début de la séance à 19h.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024.

2- Projet Social Interval 2025-2028

Mme la Maire présente le projet social de l'Interval aux membres du conseil.

Quatre axes de travail ressortent pour l'avenir :

- L'accueil l'affaire de tous, favoriser
- La participation et encourager le pouvoir d'agir
- Aller à la rencontre de publics et en transversalité le partenariat
- La coopération des acteurs, la communication.

Le conseil municipal prend acte du projet social 2025-2028 de L'Inter'VaL.

3- Attribution du marché de travaux – Maison d'Assistantes maternelles

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération n°230712_03 en date du 12 juillet 2023 autorisant Mme la Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF dans le cadre du dispositif

Vu la délibération n°243001_01 en date du 30 janvier 2024 actant le projet de construction d'une maison d'assistante maternelle et autorisant Mme la Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR

Vu la délibération n° 230920_01 en date du 20 septembre 2023 attribuant au cabinet d'architecte BOULET le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles pour un montant de 37 917 € HT

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 29 juillet 2024, et fixant au 02 septembre, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles ;

Vu la relance d'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 06 septembre 2024, et fixant au 30 septembre, à 12h00, la date limite de réception des offres des lots infructueux au marché de travaux pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles ;

CONSIDERANT, le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet BOULET ARCHITECTES & ASSOCIES remis le 05 novembre 2024 (annexe 1) ;

DELIBÈRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité

De valider le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet BOULET ARCHITECTES & ASSOCIES et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles ;

- **Lot 1 « Terrassement VRD Gros Œuvre »**, attribué à l'entreprise **CANEVET**, pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **136 368.01 €** ;
- **Lot 2 « Charpente Bois »** attribué à l'entreprise **LA MAISON DUBOIS**, pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **44 128.94 €**
- **Lot 3 « Ravalement »** attribué à l'entreprise **SARL RIVAS**, pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **10 138 €**
- **Lot 4 « Couverture Bardage Acier Bois »** attribué à l'entreprise **FERATTE**, pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **87 388.47 €**
- **Lot 5 « Menuiserie extérieures & métallerie »** attribué à l'entreprise **MENUISERIE JAMIN**, pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **28 805.41 €**
- **Lot 6 « Menuiseries intérieures »** attribué à l'entreprise **MENUISERIE JAMIN**, pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **26 164.59 €**
- **Lot 7 « Doublages – Cloisons sèches – Isolation – Faux Plafonds »** attribué à l'entreprise **SAS LECOQ** pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **60 942.50 €**
- **Lot 8 « Revêtement de sols »** attribué à l'entreprise **ATR**, pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **14 882.77 €**
- **Lot 9 « Peinture – Nettoyage fin de chantier »** attribué à l'entreprise **IFFENDIC PEINTURE**, pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **7 629.96 €**
- **Lot 10 « Chauffage – Ventilation – Plomberie Sanitaire »** attribué à l'entreprise **AIR V**, pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **59 388.69 €**
- **Lot 11 « Électricité – CFO CFA »** attribué à l'entreprise **PICARD ELECTRICITE**, pour un montant hors taxe après vérification et mise au point éventuelle et négociation de **34 834.99 €**

- D'autoriser Mme la Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises :
 - CANEVET
 - LA MAISON DUBOIS
 - SARL RIVAS
 - FERTTE
 - MENUISERIE JAMIN
 - SAS LECOQ
 - ATR
 - IFFENDIC PEINTURE
 - AIR V
 - PICARD ELECTRICITE

Ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

4- Assainissement – Point sur le transfert de compétences (COPII du 13-11-24)

Investissements 2025 à 2027



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - DEPENSES HT

ORIENTATIONS	THÉMATIQUES	PROJETS	MI	2025	2026	2027	A partir de 2028 (en fonction SDAI)	TOTAL	
				€	€	€	€	€	
OUVRAGES	STEP - BREAL-SOUS-MONTFORT	Phase étude		254 800 €	127 400 €	127 400 €		509 600 €	
		Phase travaux			2 500 000 €	2 500 000 €		5 000 000 €	
	STEP - SAINT-PÉРАН	Phase étude		70 000 €	36 014 €			106 014 €	
		Phase travaux			450 000 €	450 000 €		900 000 €	
	STEP - SAINT-THURIAL	Phase étude		40 905 €				40 905 €	
		Phase travaux		1 784 103 €				1 784 103 €	
Sous-Total				2 149 808 €	3 113 414 €	3 077 400 €	- €	8 340 622 €	
RENOUVELLEMENT DE RESEAUX	BREAL-SOUS-MONTFORT	Renouvellement de la portion terminale du réseau	250				90 000 €	90 000 €	
	MONTERFIL	Chemisage de réseaux - Rue de Bel Air	50	13 500 €				13 500 €	
	PLELAN-LE-GRAND	Renouvellement de réseaux (inscrit au SDA communal)	2113			1 245 519 €		1 245 519 €	
	PAIMPONT	Phase étude - rues G ^{de} de Gaulle - Esplanade - Ponthus			21 240 €				21 240 €
		Phase travaux - rues G ^{de} de Gaulle - Esplanade - Ponthus	1465		885 000 €				885 000 €
		Phase Contrôle - rues G ^{de} de Gaulle - Esplanade - Ponthus			9 759 €				9 759 €
			3878	929 499 €	- €	1 245 519 €		2 265 018 €	
AUTRES OPERATIONS	BREAL-SOUS-MONTFORT	Renforcement					555 840 €	555 840 €	
		Traitements H2S				144 000 €	144 000 €		
		Equipements autosurveillance				14 400 €	14 400 €		
		Extension de réseau rue de montfort		40 000 €			40 000 €		
	PAIMPONT	Renforcement poste des 4 routes		40 000 €			40 000 €		
		Nouveaux prétraitements				193 680 €	193 680 €		
	PLELAN-LE-GRAND	Equipements autosurveillance				20 448 €	20 448 €		
		Augmentation de la capacité de la station				828 000 €	828 000 €		
					80 000 €	0 €	0 €	1 756 368 €	1 836 368 €
	TOTAL GÉNÉRAL				3 159 307 €	3 113 414 €	4 322 919 €	1 756 368 €	12 442 008 €

Mme la Maire présente le PPT présenté ce matin même lors du 4e COPII Assainissement.

Elle informe les conseillers de sa surprise de voir apparaître 900 000 € sur le projet de la STEP Saint-Péran, sans avoir eu d'informations sur la nature de ce montant qui ne correspond pas au plan de financement présenté jusqu'à présent.

Cette somme prévue à l'investissement semble indiquer l'absence de prise en compte de frais de fonctionnement supplémentaires (à prévoir pour le délégataire).

Le Président de Brocéliande Communauté a informé Mme la Maire d'un changement vers un projet de STEP à 450 EH avec M. Sourdain de l'Agence de l'Eau. Nous n'avons pas été informés de cet échange. Mme la Maire informe également les conseillers de plusieurs échanges récents entre elle et la communauté de communes

Il est à noter qu'un effort de réduction des dépenses a été demandé à l'ensemble des communes

Compte-tenu de ces nouveaux éléments, Mme la Maire demande au conseil municipal son avis sur l'achat prévu pour le terrain STEP et leur avis sur les informations qu'elle vient de leur donner concernant

Les conseillers en échantent.

Antoine BERHAULT et Estelle GUILMAIN demandent si une réponse écrite à la communauté de communes de la part du conseil municipal peut être envisagé, ainsi qu'un courrier réponse à la DDTM, notamment concernant l'avenir de la zone humide.

L'ensemble des membres du conseil s'accorde sur l'idée d'écrire un courrier au préfet qui dénonce les changements apportés au projet par la communauté de communes, que ce soit le montant global du projet, la remise en cause de la zone humide et l'abaissement du projet à 450 EH au lieu de 600 EH. Ce courrier sera contresigné par tout les membres du conseil.

Le conseil municipal acte également la poursuite de l'achat du terrain ZE1 pour la STEP.

5. Environnement – Point sur les Landes d'Ahault et sur les coupes de bois

Mme la Maire informe les membres du conseil qu'il n'y aura pas de coupe de bois par l'ONF en 2025 du fait de la faible densité de boisement et du faible volume global sur le lot.

Estelle GUILMAIN informe également le conseil municipal qu'elle ne pourra pas continuer à s'occuper du dossier des Landes d'Ahault pour raisons professionnelle et demande la possibilité de mettre en pause celui-ci, du fait des nombreux dossiers en cours.

Les membres du conseils prennent acte de ces informations.

6. P'tit Village - point sur l'avancée de l'étude de faisabilité menée par REVIAH

Mme la Maire informe le conseil municipal que Reviah n'a pas encore pu apporter de réponse écrite pour ce conseil mais voici les derniers points abordés avec eux :

- Projet n°1 : Logements inclusifs

- 8 T2 (40 m2 avec chambre de 15 m2) pour personnes en situation de handicap.

- 4 T2 (48 m2 avec chambre de 15 m2) pour personnes âgées de + 65 ans.

- Une salle commune sur le projet (à créer) pour le p'tit Village en gestion communale avec petit coin cuisine, 1 bureau et des sanitaires.

(liaison possible depuis les logements inclusifs)

- Projet N°2 : 2 maisons T7 pour les accueillants familiaux

Une partie indépendante pour l'accueillant familial (T3) et une partie T4 pour les personnes aidées avec une salle à manger commune et une salle de bain adaptée, ainsi qu'un jardin et un potager partagé.

- Projet N°3 : 2 maisons de 180 m2 chacune " au total 360 m2

Une terrasse commune, six chambres avec placard, une salle commune avec cuisine, un cellier, une zone de rangement, une salle de bain adaptée au handicap, un w.c indépendant adapté, une buanderie (1 sèche-linge, 1 lave-linge), un bureau, toilettes pour le salarié (sous réserve de validation de la commune).

Le reste en maison individuel T2/T2 adaptée au handicap.

Mme la Maire précise avoir demandé des précisions sur le projet 3 et avoir répondu avant un passage devant le COPIL (partenaires et habitants mobilisés)

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

3. Recensement 2025

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février

Mme la Maire propose que Katell NOEL, devienne agent recenseur en complément de son temps de travail, qui repassera à temps non complet à partir du 1^e janvier 2025.

Les membres du conseil acceptent cette proposition qui sera validée par un arrêté du Maire.

4. Comité patrimoine – Demandes diverses

Mme la Maire présente aux membres du conseil l'échange qu'elle a eu avec Aurore Chevallier sur le comité patrimoine qui questionne la pérennité de leurs recherches et d'envisager une impression de l'ensemble de la documentation.

Les options suivantes sont proposées :

- Autorisation de publication A3
- Autorisation de sortie la feuille "patrimoine" en dehors de la feuille municipale
- Demande devis imprimerie pierre pour publier l'intégralité de leur contenu ? (Possibilité de précommander pour les gens intéressés)

Les membres du conseil acceptent ces différentes proposition pour la mise en valeur du travail réalisé par le comité patrimoine.

Certifié exécutoire le 18 novembre 2024

Isabelle GOVEN, Maire

